



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 novembre 2015 à 19 h  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,  
bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**ABSENCE :**

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Brigitte BEAUDREault, Directrice des services administratifs  
Madame Isabel ASSUNÇAO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et  
du développement social  
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics  
Monsieur Alain BEAULIEU, chef de division, Aménagement urbain et des services aux  
entreprises  
Monsieur Éric SOUMPHOLPHAKDY, Commandant du PDQ 33  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /  
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

---

**10.02 – Présentation**

Capsule vidéo de médiation culturelle

---

**CA15 14 0383**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire en y retirant l'article 30.04.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA15 14 0384****Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015, à 18 h 30.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA15 14 0385****Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015, à 19 h**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2015, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

La conseillère Elsie Lefebvre remercie les citoyens pour la confiance qu'ils lui ont accordée en ce mi-mandat.

La conseillère Mary Deros souhaite la bienvenue aux membres présents du groupe CLAM, programme de francisation – Vivre en français. Elle invite les citoyens à venir en grand nombre à l'encan d'art annuel d'Athéna qui se tiendra le dimanche 8 novembre à la Maison Ogilvy pour récolter des fonds pour les femmes et enfants victimes de violence conjugale. Concernant le site Outremont et ses abords qui amènent le déplacement de plusieurs personnes, elle indique que la sécurité devra être améliorée pour les piétons et les cyclistes en favorisant le transport actif et collectif et que dans ce cadre, une étude de mobilité sera lancée cet automne afin de mesurer les impacts sur la circulation et trouver des solutions pour améliorer la sécurité, entre autres, au niveau des feux de circulation à l'intersection de l'avenue du Parc et de la rue Jean-Talon lesquelles sont utilisées par plusieurs étudiants du nouveau campus. Elle dépose une pétition de plus de 1085 signatures à cette fin.

Le conseiller Sylvain Ouellet dépose une pétition remise par une citoyenne concernant une demande afin d'obtenir plus d'accès à la piscine JFK. Au niveau du parc Bélair qui était en travaux tout l'automne, il indique qu'il est maintenant accessible aux citoyens. Concernant le bris d'aqueduc dans son district, le conseiller Ouellet souligne le travail fait par le directeur des travaux publics et la directrice du Service de la culture du développement social et des parcs. En ce mi-mandat, il remercie les citoyens pour la confiance qu'ils lui ont accordée. Il ajoute qu'il est fier de certaines réalisations dont, les conseils itinérants qui donnent plus d'accessibilité aux citoyens, la webdiffusion, les véhicules libres-services qui sont autorisés dans l'arrondissement et le réseau de pistes cyclables inter-quartier prévu entre autres pour relier les différents districts. De plus, quant aux mesures d'apaisement de la circulation, un changement majeur au niveau des sommes investies est à souligner. Il y a aussi l'inauguration d'une ruelle verte dans François-Perrault, le projet du parc Bélair et le remplacement de la pataugeoire par des jeux d'eau. Finalement, il souligne son travail à l'hôtel de Ville qui est moins connu des citoyens et le fait qu'il soit porte-parole en matière d'environnement et d'eau, qu'il soit membre de la Commission de l'environnement dont Elsie Lefebvre est la présidente, et membre de la Commission des finances et le fait qu'il ait été impliqué dans la dénonciation du dossier du déversement des eaux usées.

Le conseiller Frantz Benjamin se fait le porte-parole du maire d'arrondissement Anie Samson qui aurait certainement remercié les citoyens et ses collègues pour leur excellent travail ainsi que l'ensemble du personnel de l'arrondissement pour leur soutien en ce mi-mandat. De plus, quant à lui, il indique que c'est un honneur d'être un élu et il remercie tous les résidents de Saint-Michel et tous ceux de l'arrondissement.

Il désire également annoncer, en primeur, que le 10 novembre prochain à 13 h 30 se tiendra à la Tohu le lancement mondial du dernier livre de Dany Laferrière intitulé : « Tout ce qu'on ne te dira pas, Mongo » où tous sont invités. Il suggère toutefois de réserver les places. Autre bonne nouvelle, il souligne la tenue du deuxième Forum économique de Saint-Michel, également à la Tohu, initié par le maire d'arrondissement et lui-même où plusieurs institutions seront présentes pour parler du développement économique dans Saint-Michel et il invite les citoyens.

---

#### 10.07 - Période de questions du public

À 19 h 40, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Martin Dagesse	Ruelles vertes
Nicola Zoghbi	Aménagements cyclables
Mary McCutcheon	Centre Bloomfield / Murales
Ronald Fitzsimmons	Salle de concert Joseph-François-Perrault / Bris de conduite d'eau sur la rue Pie-IX
Sasha Dyck	Pistes cyclables
Robert Prévost	Stationnement
Gilles Léveillé	Stationnement automobiles / Vitesse sur la rue Christophe-Colomb
Camil Gaston Breton	Patrimoine / Village des tanneries

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 20 h 28.

---

#### 10.08 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 28, maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

#### CA15 14 0386

**Déposer au Programme aquatique de Montréal - Volet mise aux normes de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal, une résolution recommandant la Phase II - Travaux d'amélioration de la piscine du Patro Le Prevost.**

CONSIDÉRANT que la Direction des sports et de l'activité physique est dotée d'un fonds-Programme aquatique de Montréal - volet mise aux normes - phase 2014-2016;

CONSIDÉRANT que la piscine du Patro Le Prevost est un équipement qui nécessite plusieurs réparations et qu'une phase II est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'expertise sur l'analyse préliminaire en efficacité énergétique du Patro Le Prevost recommande d'appliquer les mesures 4 et 5, qui visent essentiellement le chauffage et la ventilation de l'enceinte de la piscine;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

Que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

1. mandate madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, à déposer une demande de financement pour le projet « Phase II – Travaux d'amélioration de la piscine du Patro Le Prevost » auprès du Programme aquatique de Montréal – Volet mise aux normes de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal;
2. adhère aux objectifs du Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes;
3. adhère au Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025;
4. s'engage à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations aquatiques à l'ensemble des Montréalais;
5. s'engage à assumer la part des coûts admissibles pour ce projet, ainsi que les frais récurrents d'exploitation de celui-ci;
6. autorise madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à agir pour et au nom de la Ville pour signer tous les documents relatifs à la demande d'aide au Programme aquatique de Montréal – volet Mise aux normes pour le projet « Phase II – Travaux d'amélioration de la piscine du Patro Le Prevost ».

Adopté à l'unanimité.

12.01

---

#### CA15 14 0387

**Déposer au Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016 de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal, une résolution recommandant la réfection du système d'éclairage du bassin et de la plage de la piscine Joseph Charbonneau.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal vient de se doter d'un nouveau fonds, soit le Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;

CONSIDÉRANT que le projet est en concordance avec le plan d'action en développement durable de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que le projet permettra une réduction de la consommation d'énergie et aura un impact environnemental positif pour l'arrondissement;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension adhère aux objectifs du Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;

CONSIDÉRANT que le projet est en adéquation avec les grandes orientations et les politiques de la Ville.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

Que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

1. mandate madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, à déposer une demande de financement pour le projet de «Réfection du système d'éclairage du bassin et de la plage de la piscine Joseph Charbonneau» auprès du Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016 de la Direction des sports et de l'activité physique de la Ville de Montréal;
2. adhère aux objectifs du Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016;

3. s'engage à donner accès, aux mêmes conditions, à ses installations à l'ensemble des Montréalais;
4. s'engage à assumer sa part des coûts admissibles pour ce projet;
5. autorise madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à agir pour et au nom de la Ville à signer tous les documents relatifs à la demande d'aide au Programme des équipements sportifs supra locaux - phase 2014-2016 pour le projet « Réfection du système d'éclairage, du bassin et de la plage de la piscine Joseph Charbonneau ».

Adopté à l'unanimité.

12.02

---

#### **CA15 14 0388**

##### **Proclamation de la Semaine de la prévention de la criminalité, du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2015.**

CONSIDÉRANT qu'en 1983, le ministère du Solliciteur général du Canada instaure, avec la collaboration de l'Alliance pour la prévention du crime (Canadians for Crime Prevention), la Semaine nationale de la prévention du crime;

CONSIDÉRANT que la Semaine de la prévention de la criminalité vise plusieurs objectifs dont celui de sensibiliser la population à l'importance de la prévention et de l'inciter à y participer pour en assurer le succès;

CONSIDÉRANT que cette semaine encourage les nombreux partenaires des réseaux municipal, communautaire, policier, scolaire, de la santé et des services sociaux, des secteurs de l'entreprise privée ainsi que de la recherche, à agir pour maintenir ou ramener un climat de sécurité plein et entier dans leur environnement respectif;

CONSIDÉRANT que cette semaine souhaite susciter l'organisation d'une multitude d'activités captivantes pour tous ceux et celles qui se sentent concernés par la prévention de la criminalité;

CONSIDÉRANT l'importance de prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs ou aux groupes criminels;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 novembre 2015, « Semaine de la prévention de la criminalité » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, sous le thème « Ensemble, agissons ».

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

#### **CA15 14 0389**

##### **Proclamation de la Journée mondiale de l'urbanisme, le 8 novembre 2015.**

CONSIDÉRANT QUE le 8 novembre a été déclaré Journée mondiale de l'urbanisme depuis 1949 et qu'il est célébré depuis, dans plus de 34 pays sur 4 continents;

CONSIDÉRANT QUE Benoit Lacroix, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de notre arrondissement, affilié à l'Institut canadien des urbanistes, reconnaît la Journée mondiale de l'urbanisme comme une occasion de souligner l'apport de l'urbanisme avisé à la qualité de nos établissements et de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de l'urbanisme souligne également les accomplissements collectifs canadiens dans nos villes et régions, lesquels ont rehaussé notre qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la célébration de la Journée mondiale de l'urbanisme constitue une occasion de souligner publiquement la participation et le dévouement des membres des commissions d'urbanisme et des citoyens qui consacrent leur temps et efforts à l'amélioration de nos villes et régions;

CONSIDÉRANT QUE nous apprécions la contribution de nos urbanistes et professionnels et souhaitons les remercier pour leur engagement envers la collectivité.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclame le 8 novembre 2015, Journée mondiale de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA15 14 0390

**Accorder une contribution financière additionnelle non récurrente de 3 440 \$ à la Maison des jeunes Par la Gand'porte, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales en lien avec les alliances pour la solidarité (2013-2016), en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA15 14 0160 de ce conseil, du 5 mai 2015 et approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier additionnel non récurrent de 3 440 \$ à la Maison des jeunes Par la Grand'porte, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016), et ce, en ajout de la contribution déjà accordée par la résolution numéro CA15 14 0160 de ce conseil, en date du 5 mai 2015;
2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir avec la Maison des jeunes Par la Grand'porte, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1153356015

---

**CA15 14 0391**

**Accorder une contribution financière non récurrente de 23 816 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc, pour la période du 2 novembre 2015 au 31 mars 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales en lien avec les alliances pour la solidarité (2013-2016) et approuver un projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 23 816 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du parc pour la période du 2 novembre 2015 au 31 mars 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016);
2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir avec la Corporation de gestion des loisirs du parc, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1153356016

---

**CA15 14 0392**

**Accorder une contribution financière non récurrente de 11 660 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, pour l'année 2015, pour le projet Option sauvetage et approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir avec l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, pour la période du 20 octobre 2015 au 31 juillet 2016, dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;
2. d'octroyer à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension, une contribution financière totale de 11 660 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1153356017

---

**CA15 14 0393**

**Accorder une contribution financière de 193 980 \$ au Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (TANDEM), pour une durée d'un an débutant le 1er janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2016, et approuver un projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet de convention à intervenir avec le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., pour la réalisation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour une durée d'un an débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2016, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par le secrétaire;
2. d'octroyer à l'organisme le Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse inc., une contribution financière de 193 980 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1153356018

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0394**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2015, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1151309002

---



**CA15 14 0395**

**Autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage, par l'intermédiaire de la firme Les Encans Ritchie Bros (Canada Ltée), lors de l'encan prévu les 3 et 4 décembre 2015.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage par l'entremise de la firme Les Encans Ritchie Bros (Canada) Ltée, lors de l'encan prévu les 3 et 4 décembre 2015;
2. de désigner monsieur Yves Ginchereau à la Division de la voirie - opérations, comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété pour ces appareils.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1152955004

---

**CA15 14 0396**

**Autoriser le versement d'une contribution financière de 4 550 \$ à 13 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2015, comme suit : ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT : 350 \$ à CDC Solidarités Villeray; 300 \$ à Saint-Michel Vie sans frontières; 250 \$ à AQDR Saint-Michel; 400 \$ à Rapprochement interculturel de Villeray (CDC Solidarités Villeray); DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 300 \$ au Club de l'âge d'or Fleury de Lilas; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 300 \$ à Parcours Persévérance Scolaire; 350 \$ au Groupe d'action pour la prévention de la transmission du VIH et l'éradication du sida (GAP Vies); 300 \$ à Le Phare de l'Espoir; DISTRICT DE VILLERAY : 400 \$ à l'Association de baseball amateur de Jarry; 300 \$ à Espace Famille Villeray; 500 \$ à Renaissance; 300 \$ à la Maison de quartier Villeray; 500 \$ au Bureau international des droits des enfants, le tout pour diverses activités sociales.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 4 550 \$ à 13 organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour l'année financière 2015, qui se décrit comme suit :

**ENSEMBLE DU TERRITOIRE - ARRONDISSEMENT****MONTANT : 1 300\$**

**350 \$** CDC Solidarités Villeray - 363127

**300 \$** Saint-Michel Vie Sans Frontières - 327583

**250 \$** AQDR Saint-Michel - 135311

**400 \$** Rapprochement interculturel de Villeray (RIV) (CDC Solidarités Villeray) - 363127

**FRANÇOIS-PERRAULT****MONTANT : 300 \$**

**300 \$** Club de l'âge d'or Fleur de Lilas - 135687

**DISTRICT DE SAINT-MICHEL****MONTANT : 950 \$**

**300 \$** Parcours Persévérance Scolaire - 363814

**350 \$** Groupe d'action pour la prévention de la transmission du VIH et l'éradication du Sida (GAP Vies) – 135038

**300 \$** Le Phare de l'espoir - 236074

**DISTRICT DE VILLERAY**

**MONTANT : 2 000 \$**

- 400 \$** Association de baseball amateur de Jarry (ABAJ) - 134733
- 300 \$** Espace Famille Villeray - 350810
- 500 \$** Industries Goodwill Renaissance - 1637282
- 300 \$** Maison de quartier Villeray - 129230
- 500 \$** Bureau international des droits des enfants – 110982

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1154539008

---

**Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2016.**

**Dossier retiré.**

30.04 1151309004

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0397**

**Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 8452 à 8458, avenue Casgrain en vertu du Règlement RCA15-14001.**

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 15 septembre 2015, afin de statuer sur cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 8452 à 8458, avenue Casgrain conformément au Règlement RCA15-14001.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1154494007

---

**CA15 14 0398**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA13-14004-1 modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA13-14004-1 modifiant le Règlement sur le contrôle des animaux de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

40.02 1151309003

---

**CA15 14 0399**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA14-14013-1 modifiant le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013).**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA14-14013-1 modifiant le Règlement sur les services de collecte à l'égard du territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA14-14013).

40.03 1154969016

---

**CA15 14 0400**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14005 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016). »**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14005 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2016) ».

40.04 1153121006

---

**CA15 14 0401**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016) ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14008 intitulé « Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016) ».

40.05 1151803002

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0402**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement ».

40.06 1154322003

---

**CA15 14 0403**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 981 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 981 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement ».

40.07 1154322004

---

**CA15 14 0404**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14011 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement numéro RCA15-14011 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement ».

40.08 1154322005

---

**CA15 14 0405**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA15-14012 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, de machinerie et d'équipements de l'arrondissement ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA15-14012 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, de machinerie et d'équipement de l'arrondissement ».

40.09 1154322006

**CA15 14 0406**

**Adopter le premier projet de résolution PP15-14010 relatif aux modifications au projet particulier de construction aux 8525-8527, rue Berri (École Saint-Gérard), adopté en vertu de la résolution CA14 14 0325 du 2 septembre 2014, et autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction d'une nouvelle école de trois étages, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 40 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder les modifications au projet particulier de construction aux 8525-8527, rue Berri (École Saint-Gérard), adopté en vertu de la résolution CA14 14 0325 en date du 2 septembre 2014, et autorisant la démolition du bâtiment existant et la construction d'une nouvelle école de 3 étages, afin :

- d'autoriser la construction d'un bâtiment dont le taux d'implantation est d'au moins 30 %.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

---

Un débat s'engage.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

de procéder à un vote nominal sur l'article 40.10.

Le président appelle le vote.

VOTENT EN FAVEUR : Frantz BENJAMIN, Mary DEROS, Elsie LEFEBVRE, Sylvain OUELLET

VOTE CONTRE : 0

L'article 40.10 est adopté à la majorité, et il est

résolu en conséquence.

40.10 1156996008

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA15 14 0407

**Adopter le premier projet de résolution PP15-14011 relatif à la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment à usage mixte sur la propriété situé aux 8100-8120, avenue de Châteaubriand en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 52, 94, 95, 104, 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment en forme de 3 étages, d'une superficie de plus ou moins 490 mètres carrés, abritant un lieu de culte et 5 logements, sur la propriété sise aux 8100-8120, avenue de Châteaubriand en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003) aux conditions suivantes :
    - que la hauteur du rez-de-chaussée face à la rue Jarry s'harmonise avec celle du bâtiment adjacent;
    - que la hauteur du bâtiment, face à l'avenue de Châteaubriand, soit modulée pour qu'elle s'intègre au cadre bâti résidentiel environnant;
    - que la façade de l'avenue de Châteaubriand soit implantée à au moins 1,62 mètres de l'emprise de la voie publique;
    - qu'un saut-de-loup soit construit face à l'avenue de Châteaubriand pour bonifier la fenestration du sous-sol de l'établissement;
    - qu'aucune construction ou travaux soient réalisés à l'intérieur du rayon de protection de l'arbre déterminé par la Division des parcs de l'arrondissement;
    - que la partie de mur construite en retrait de la rue Jarry et qui compte uniquement deux petites fenêtres soit pourvue soit d'un jeu de briques, soit d'une enseigne et d'un éclairage d'ambiance pour briser l'apparence d'un mur aveugle;
    - que l'utilisation du bois au troisième étage des élévations de la rue Jarry et de l'avenue de Châteaubriand soit revue et que soit évaluée la possibilité d'utiliser seulement un revêtement de maçonnerie;
    - que soit évaluée la possibilité que la façade du volume en saillie de deux étages soit pourvue de fenêtres de dimensions et de proportions semblables à celles du reste du bâtiment afin qu'elles s'harmonisent avec le bâtiment et qu'elles augmentent l'apport de lumière naturelle à l'intérieur des lieux et favorisent une meilleure ventilation naturelle (re. façade de rayonnement);
    - que les éléments mécaniques au toit soient entourés d'un écran pour éviter la propagation du bruit;
    - que les éléments mécaniques soient implantés à l'arrière de la cage d'ascenseur pour minimiser leur visibilité depuis les voies publiques;
    - que les éléments mécaniques soient entourés d'un écran pour réduire les risques de propagation du bruit;
- Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

**CA15 14 0408**

**Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-84 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à ajouter des définitions concernant les termes « activité communautaire ou socioculturelle », « école d'enseignement spécialisée » ainsi que « lieu de culte ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-84 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283).

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-84 visant à ajouter les définitions des termes « activité communautaire ou socioculturelle », « école d'enseignement spécialisée », ainsi que « lieu de culte » au Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1155898013

---

**CA15 14 0409**

**Donner un nouvel avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-87 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en vue de retirer l'usage établissement culturel de la catégorie C.4 et de modifier le nombre de cases de stationnement exigé pour cet usage.**

**AVIS DE MOTION**

Nouvel avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-87 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) en vue de retirer l'usage établissement culturel de la catégorie C.4 et de modifier le nombre de cases de stationnement exigé pour cet usage.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter le Règlement 01-283-87 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283) afin de retirer l'usage établissement culturel de la catégorie C.4 et de modifier le nombre de cases de stationnement exigé pour cet usage;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1156996007

---

**CA15 14 0410**

**Adopter le second projet de Règlement 01-283-91 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) afin de retirer le contingentement entre les établissements de soins personnels, de créer l'usage «massothérapie» et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 28 octobre 2015.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement 01-283-91 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de retirer le contingentement entre les établissements de soins personnels, de créer l'usage « massothérapie », d'exclure ce nouvel usage des zones commerciales C.1, a été donné le 6 octobre 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue 28 octobre 2015, dûment convoquée par avis parus dans le Devoir, édition du 9 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-91 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 28 octobre 2015;
2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-91 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) Extension afin de retirer le contingentement entre les établissements de soins personnels et de créer l'usage « massothérapie ».

Adopté à l'unanimité.

40.14 1155898024

---

**CA15 14 0411**

**Adopter le Règlement 01-283-85 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à encadrer certaines interventions effectuées sur une façade d'un bâtiment situé dans un secteur d'intérêt patrimonial et à revoir les superficies d'affichage dans les zones où est autorisé comme usage principal un usage de la famille industrie.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement 01-283-85 modifiant le Règlement de zonage de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à encadrer certaines interventions effectuées sur une façade d'un bâtiment situé dans un secteur d'intérêt patrimonial et à revoir les superficies d'affichage dans les zones où est autorisé comme usage principal un usage de la famille industrie, a été donné le 1er septembre 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 17 septembre 2015, dûment convoquée par avis parus dans le journal Le Devoir du 4 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-85 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le Devoir, édition du 9 octobre 2015;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :



d'adopter le Règlement 01-283-85 modifiant le Règlement de zonage de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension), visant à encadrer certaines interventions effectuées sur une façade d'un bâtiment situé dans un secteur d'intérêt patrimonial et à revoir les superficies d'affichage dans les zones où est autorisé comme usage principal un usage de la famille industrie.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1151010008

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA15 14 0412

**Adopter le Règlement 01-283-90 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 octobre 2015.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement 01-283-90 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand a été donné le 6 octobre 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 28 octobre 2015, dûment convoquée par avis paru Le Devoir, édition du 9 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-90 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de règlement adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 3 novembre 2015;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter le Règlement 01-283-90 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1151010025

---

**CA15 14 0413**

**Adopter le Règlement RCA06-14001-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001) visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 28 octobre 2015.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA06-14001-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension RCA06-14001, visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand a été donné le 6 octobre 2015, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue 28 octobre 2015, dûment convoquée par avis paru dans le Devoir, édition du 9 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension RCA06-14001 visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand, et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 28 octobre 2015;
2. d'adopter le Règlement RCA06-14001-13 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension RCA06-14001 visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1151010024

---

**CA15 14 0414**

**Adopter le Règlement RCA08-14005-2 modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA08-14005) afin d'y intégrer des dispositions concernant les graffitis.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA08-14005-2 modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA08-14005) afin d'y intégrer des dispositions concernant les graffitis a été donné le 6 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA08-14005-2 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA08-14005-2 modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA08-14005) afin d'y intégrer des dispositions concernant les graffitis.

Adopté à l'unanimité.

40.18 1155898026

---

**CA15 14 0415**

**Recommander au conseil municipal d'adopter le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 28 octobre 2015.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand a été donné le 6 octobre 2015 et le projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 28 octobre 2015, dûment convoqué par avis paru dans le Journal le Devoir du 9 octobre 2015.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de recommander au conseil municipal :

1. d'adopter le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant à exclure de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle le bâtiment situé au 8120, avenue de Châteaubriand.

Adopté à l'unanimité.

40.19 1141010019

---

**CA15 14 0416**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le remplacement du revêtement extérieur sur les façades du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2, préparés par Trinity Erd, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 octobre 2015, visant le remplacement du revêtement extérieur sur les façades du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1151385041

---

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.21 à 40.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA15 14 0417**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé aux 4100-4286, rue Jean-Talon Est. Demande d'installation d'enseigne 3001058865.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, préparé par SAQ, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 octobre 2015, visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé aux 4100-4286, rue Jean-Talon Est. Demande d'installation d'enseigne numéro 3001058865.

Adopté à l'unanimité.

40.21 1151385040

---

**CA15 14 0418**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, l'agrandissement du bâtiment situé aux 8145-8147, rue Saint-Denis. Demande de permis 300991533.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-03 à A-05, préparés par Miloud Boukhira, architecte, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 15 octobre 2015, visant l'agrandissement du bâtiment situé aux 8145-8147, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 300991533.

La présente autorisation est accordée conditionnellement à ce qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.22 1151385039

---

**CA15 14 0419**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'aménagement d'une construction hors toit pour le bâtiment situé aux 7191 à 7195, rue Fabre. Demande de permis 3001013201.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A-1, A-2 et A-3, réalisés par Fulvio Febbo architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 13 octobre 2015 et déposés en soutien à la demande de permis 3001013201.

Adopté à l'unanimité.

40.23 1156996006

---

**CA15 14 0420**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les modifications aux plans approuvés par la résolution CA14 14 0274 et visant la construction d'un bâtiment de six étages avec construction hors toit et le concept d'affichage commercial sur la propriété située au 35, rue Jean-Talon Ouest. Demande de permis 3001031225.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Projet Jean-Talon/Clark » feuillet 18 à 42, datés du 13 octobre 2015, réalisés par Atelier Christian Thiffault, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 14 octobre 2015, modifiant les plans approuvés par la résolution CA14 14 0274 et visant la construction d'un bâtiment de 6 étages avec construction hors toit et le concept d'affichage commercial sur la propriété sise au 35, rue Jean-Talon Ouest (demande de permis 3001031225) à la condition que la marquise constituant la prolongation du toit de la construction hors toit ne puisse en aucun cas être cloisonnée ou entourée de rideaux ou treillis, de quelconque façon à créer un espace fermé.

Adopté à l'unanimité.

40.24 1151010023

---

**Levée de la séance**

À 21 h 20 la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Frantz BENJAMIN  
Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Frantz BENJAMIN  
Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2015.